



académie
Grenoble
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



TEST DE SÉCURITÉ ET D'AISANCE TECHNIQUE POUR LES INTERVENANTS NON QUALIFIÉS

ACTIVITÉ CANOÉ KAYAK

Légitimité :

C'est une exigence de l'Education Nationale. L'inspecteur doit vérifier la compétence des personnes extérieurs intervenantes à l'école, en particulier en ce qui concerne l'éducation physique.

Objectif :

Vérifier une maîtrise minimale pour être capable, d'aller chercher du secours, de ne pas provoquer un accident, quelles que soient les conditions .

Organisation :

Enchaîner un parcours de plusieurs actions.

Une réalisation correcte de chaque action est exigée.

La récupération d'un mannequin est optionnelle

Les conditions météorologiques peuvent amener les organisateurs à modifier le contenu de l'épreuve, le niveau d'aisance requis restant le même

